République Française ***Arrondissement d'Aubusson***

Commune de Gentioux-Pigerolles

Compte rendu

Du Conseil Municipal

Séance du 07 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Gentioux-Pigerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Pigerolles, sous la présidence de M Benjamin SIMONS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 04/10/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : MMES Denise JEANBLANC, , Pauline CABARET, Irène BAYET-TORDO, Clara GUIOMAR, et MM Florent CHATOUX, Georges MOREIRA DA SILVA, Benjamin SIMONS, Thomas FLOUR, Benoit LEFEVBRE DELADONCHAMPS et Stéphane GRASSER

Absents excusés : Mme Paulette GUILLOT

Pouvoir : Mme Paulette GUILLOT à M MOREIRA DA SILVA Georges

Secrétaire : Pauline CABARET

Début de séance : 19h15

1- Délibération Atlas de la Biodiversité (ABC)

L'Office français de la biodiversité (OFB) renouvelle son appel à projets « Atlas de la biodiversité communale ». Les communes et intercommunalités ont jusqu'au 15 octobre pour déposer leur candidature. Chaque année depuis 2017, l'Office français de la biodiversité propose aux communes et intercommunalités d'identifier les enjeux de biodiversité de leur territoire en réalisant un ABC. Grâce à ce dispositif, 273 projets d'ABC impliquant plus de 2 000 communes ont pu voir le jour. La mise en place de cette cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle locale poursuit plusieurs objectifs : mieux connaître la biodiversité d'un territoire, sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité et faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques locales d'aménagement et de gestion du territoire. C'est dans ce contexte qu'il est proposé que la commune de Gentioux-Pigerolles réponde à l'Appel à projet ABC de l'OFB avant le 15 octobre 2021, avec comme partenaire co-porteur du projet l'Association le Champ des Possibles (Lachaud, Gentioux-Pigerolles). Pour mener à bien ce projet, la municipalité s'appuiera sur l'expertise scientifique de l'association Le Champ des Possibles, sur les acteurs locaux du territoire et sur la participation des habitants. Pendant 2 ans, en 2022 et 2023, ce projet combinera des inventaires naturalistes réalisés par des spécialistes accompagnés des habitants bénévoles, des animations nature associant tous les publics présents sur la commune et des discussions et débats concernant les perspectives de protection de la biodiversité communale.

Le coût global de l'action s'élève à 39 000 €, et la subvention sollicitée auprès de l'OFB s'élève à 23 000 €.

Délibération approuvée à l'unanimité

2- Point d'information : convention relative à la formation professionnelle de Pivoine

Une convention sera établie entre la commune et l'Association Pivoine concernant l'utilisation de la salle polyvalente pour les formations professionnelles.

3- Délibération sectorisation avec télégestion du réseau d'eau potable

La sectorisation consiste en la mise en place de compteurs aux endroits stratégiques du réseau d'eau potable municipal : départ des captages et réservoirs, embranchements vers de longs tronçons de plusieurs kilomètres. Ces compteurs seront équipés de matériels permettant une télégestion et donc une surveillance via une communication d'informations vers un poste central implanté à la mairie. Cette action permet une subvention de 80% par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau dans le cadre de l'étude diagnostic lancée précédemment par la municipalité.

Cette sectorisation vise à aboutir à la connaissance des volumes de productions et distributions d'eau potable par notre service communal. Elle permettra à terme d'évaluer les rendements du réseau, d'en opérer une meilleure exploitation et de faire preuve d'une meilleure réactivité en cas d'urgence (fuites, diminutions des débits des sources, baisses des niveaux des réservoirs) notamment par système d'alarme. Ce dispositif permettra d'optimiser le paiement des redevances (fonction des volumes produits) à l'Agence de l'Eau. Enfin ces installations, combinées aux études actuellement lancées par la collectivité, permettront de disposer des données nécessaires à l'avenir pour la poursuite de dossiers pouvant bénéficier de subventions.

Prévisionnel pour le budget 2022 : 12 compteurs avec télégestion reliée à un poste central en mairie. 80% de subvention (70% Agence Eau Loire Bretagne + 10% Conseil Départemental de la Creuse). Opération estimée à 140 620€ HT. Autofinancement de 28124€.

Vote délibération : 10 voix pour / 1 voix contre

4- Délibération loyers relative à la variation de l'indice INSEE

Deux délibérations ont été prises, l'une en date du 29 décembre 1998, décidant que les loyers consentis par la commune ne tiendront pas compte de la variation de l'indice de l'INSEE si celle-ci résulte en une augmentation inférieure à 3% du montant du loyer ou inférieure à 1 euro, ainsi qu'une seconde en date du 30 juillet 2016, actant que les loyers consentis par la commune ne tiendront pas compte de la variation de l'indice de l'INSEE si celle-ci résulte en une baisse inférieure à 3% du montant du loyer ou inférieure à 1 euro.

M. le Maire propose au conseil municipal de ne plus appliquer ces deux décisions antérieures, à compter du 01.01.2022. Les loyers évolueront donc selon la variation de l'indice INSEE.

Vote de la délibération : Pour à l'unanimité

5- Délibération redevance pour occupation du domaine public (RODP)

En contrepartie de l'occupation du domaine public des collectivités territoriales, les opérateurs de télécommunications doivent s'acquitter d'une redevance. Nous sommes en droit de demander à l'opérateur de nous reverser la RODP sur la période 2017-2021 (cumul 5 350.81€).

Vote délibération : Pour à l'unanimité

6- Rapport d'activités Creuse Grand Sud 2020

M. le Maire présente au conseil le rapport d'activité de Creuse Grand Sud 2020, en détaillant notamment la situation financière de l'intercommunalité et les pistes de travail relatives à cette question. Un point d'information sur le dossier du Foyer d'Accueil Médicalisé de Gentioux a également été communiqué au conseil municipal.

Le rapport d'activité de la communauté de communes Creuse Grand Sud 2020 sera consultable à l'adresse suivante : https://creuse-grand-sud.fr/actes-administratifs/

7- Repas des aînés de Gentioux-Pigerolles

Suite à la consultation conduite par l'équipe municipale, l'unanimité des réponses demandées aux personnes inscrites sur les listes électorales âgées de 60 à 64 ans conduit le conseil municipal à valider le report de l'âge pour bénéficier du repas des aînés à 65 ans.

Fin de séance : 21h30